



Communiqué de Presse

L'AMKO alerte sur les dangers de l'intégration des Ostéopathes dans le RPPS

Paris, le 18 juin 2024 – Par un communiqué de presse le 3 juin dernier, l'Agence du Numérique en Santé (ANS) informe que 8 nouvelles professions du système de la santé rejoignent le répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé (RPPS), et précise que cela sera le cas, **dans les prochains mois, pour les ostéopathes.**

Pourtant, des problèmes majeurs ont été soulignés par le rapport IGAS 2023

- **2 ostéopathes sur 3 ne sont pas des professionnels de santé**, au sens du code de la santé publique ;
- **Qualité de la Formation** : « L'absence de réelle possibilité de valider la qualité de la formation dispensée a pour conséquence la délivrance de diplômes d'écoles sanctionnant des acquis variables, avec des **impacts sur la qualité des pratiques et sur la sécurité des usagers** ».
- **Cadre d'exercice** : les « **référentiels ne sont pas toujours respectés, voire ne sont pas connus de certains étudiants et professionnels en exercice** ». Pourtant, la Loi est précise : "Les praticiens justifiant d'un titre d'ostéopathe sont autorisés à pratiquer des manipulations ayant pour seul but de prévenir ou de remédier à des troubles fonctionnels du corps humain, **à l'exclusion des pathologies organiques** qui nécessitent une intervention thérapeutique"
- **Suivi des Accidents** : "il est difficile d'approcher la réalité des accidents causés par ces pratiques car il n'existe pas de suivi organisé de la sinistralité ostéopathique ou chiropratique en France" : l'IGAS recommande d'"Organiser le recueil et mettre en place un registre des accidents graves consécutifs à des actes d'ostéopathie et de chiropraxie".

Confusion et risques accrus pour les usagers

Dans ce contexte, lorsque l'Assurance Maladie rappelle sur son site **Ameli, dédié aux assurés**, que "le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de santé (RPPS) est le **répertoire unique de référence permettant d'identifier les professionnels de santé**", cette intégration ne peut que **renforcer la confusion et accroître les risques pour les usagers.**

En effet, il deviendra difficile pour les usagers d'identifier sereinement l'interlocuteur auquel ils **confient leur santé**. Distinguent-ils la **consultation auprès d'un ostéopathe** par ailleurs **professionnel de santé**, kinésithérapeute ou médecin, réalisée dans une **démarche d'ostéopathie thérapeutique**, de celle auprès d'un **ostéopathe non-professionnel de santé**, réalisée dans une **démarche de bien-être** ?

Appel à des mesures claires et efficaces...

Une nouvelle fois, L'AMKO souhaite alerter sur les dangers des dérives actuelles, et appelle à des mesures concrètes pour **protéger les patients** :

1. **Etablir une distinction claire dans le RPPS** entre professionnels de santé (PS) et non-professionnels de santé (NPS) : pour une **identification explicite des compétences**, car mélanger dans un même registre unique des ostéopathes professionnels de santé et des ostéopathes non-professionnels de santé ne pourra **qu'accentuer le risque de perte de chances d'amélioration ou de guérison** à la suite d'un retard de prise en charge.
2. Instaurer un **suivi rigoureux des formations, des pratiques et des incidents** liés aux pratiques ostéopathiques et chiropratiques.
3. **Garantir la transparence de l'information aux usagers** sur le statut et la formation des praticiens pour une prise de décision éclairée.

... **pour assurer des soins de qualité, en toute sécurité !**

Puisque nous sommes entrés dans un "temps de clarification", l'AMKO attends désormais des **actes forts** permettant de garantir à nos patients des soins de qualité en toute sécurité.

Contact Presse : Philippe GASTON, président – president@amko.fr – 06.81.01.05.19

À propos de l'AMKO :

L'Association des Masseurs-Kinésithérapeutes Ostéopathe (AMKO) est engagée pour la promotion de soins ostéopathiques de qualité, fondés sur des pratiques rigoureuses et une formation validée.

